



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS- PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Etaients présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-62 : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article D. 731-14,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que, dans les communes ne disposant pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le Maire désigne un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux,

Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies,

Considérant qu'il concourt notamment à l'information et à la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, à la mise en œuvre des obligations de planification et d'information préventive ainsi qu'à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI),

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Jérémie DIEVAL** en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Wizernes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **PRENDRE ACTE** de la désignation par Monsieur le Maire de Monsieur Jérémie DIEVAL en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Wizernes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à cette désignation.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Lanoy", written over a horizontal line.

Dominique LANOY